

longtemps après, se dévoua à la même œuvre et, par sa constance et son incroyable ardeur de charité, parvint à arracher aux fables et à l'impure superstition des brahmanes, pour les amener à la vraie religion et à la foi, des centaines de milliers d'Indiens.

Sur les traces de ce grand saint, de nombreux prêtres, réguliers ou séculiers, ayant reçu autorité et mission du Siège Apostolique, ont travaillé avec zèle, dans la suite, et travaillent encore à maintenir et à étendre les mystères et les institutions du christianisme apportés par saint Thomas, rétablis par saint François-Xavier. Et toutefois, dans ces immenses contrées, quelles multitudes sont encore éloignées de la vérité et plongées dans les ténèbres d'une misérable superstition ! Quel vaste champ particulièrement dans la région du Nord, qui n'est en rien préparé à recevoir la semence de l'Évangile !

En considérant cet état de choses, Nous mettons sans doute Notre grande confiance en la bonté et la miséricorde de Dieu notre Sauveur, qui seul connaît la circonstance et l'heure pour le don de sa lumière et qui a coutume de pousser, par un souffle secret venu du ciel, l'esprit des hommes dans la voie du salut ; mais en même temps Nous voulons et Nous devons travailler, autant qu'il est en Nous, à ce qu'une si vaste partie du monde recueille quelque fruit de Nos veilles.

Dans ce but, ayant recherché si, par quelque moyen, on pourrait mieux organiser et développer davantage ce qui concerne la religion chrétienne dans les Indes orientales, Nous avons réussi à prendre certaines mesures utiles au bien de l'Église catholique.

En premier lieu, au sujet du patronat de la nation portugaise dans les Indes orientales, Nous avons conclu un Concordat avec le roi très fidèle de Portugal et des Algarves. Par là ont disparu, avec la cause qui les produisait, ces graves dissentiments qui avaient pendant si longtemps troublé les esprits des chrétiens.

Ensuite, Nous avons jugé que le moment était venu de constituer en véritables diocèses, ayant leurs évêques et administrés selon le droit ordinaire, les communautés chrétiennes qui obéissaient auparavant à des vicaires ou à des préfets apostoliques. C'est pourquoi, par les lettres apostoliques *Humanæ salutis*, du 1er septembre 1886, une nouvelle hiérarchie a été établie dans ces contrées, avec l'institution de huit provinces ecclésiastiques, savoir : Goa, à laquelle a été attaché le titre honoraire de patriarchat, Agra, Bombay, Verapoly, Calcutta, Madras, Pondichéry et Columbo. Enfin, Nous Nous sommes constamment appliqué à procurer à ce pays, par l'intermédiaire de Notre Sacrée Congrégation de la Propagande, tout ce que Nous avons estimé utile au développement de la piété et de la foi.

Cependant il reste encore une chose de laquelle dépend en grande partie le salut des Indes et sur laquelle Nous appelons, Vénérables Frères, votre plus grande attention et celle de tous ceux qui aiment l'humanité et la gloire du nom chrétien ; c'est que l'avenir de la foi chrétienne ne sera pas assuré dans les